

MAIRIE DE DRAP



ARRETE MUNICIPAL DE POLICE 29-03-2018

**Portant autorisation temporaire
d'occupation du domaine public Route de
Ste Catherine et Corniche Normandie
Niemen règlementant la circulation et le
stationnement des véhicules**

Le Maire de la Commune de DRAP,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code pénal,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande formulée par la Société ORANGE, domiciliée à NICE (06000)- 9, Boulevard François Grosso- quant à l'occupation du domaine public afin d'effectuer des travaux de déviation d'un câble multipaires au 38, Route de Sainte Catherine et l'implantation d'un nouveau poteau, Corniche Normandie Niemen DRAP (AM), nécessitant une réduction partielle desdites voies,

Considérant que lesdits travaux seront effectués du 9 au 13 avril 2018, de 9h00 à 16 heures,

Considérant que les travaux ci-dessus désignés seront effectués par l'entreprise SUD EST TELECOM. domiciliée à MOUGINS (AM) 622 Chemin de Campané, mandatée par la Société ORANGE, au 38, Route de Sainte Catherine et sur la Corniche Normandie Niemen, du 9 au 13 avril 2018, de 9h00 à 16 heures,

Considérant qu'afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de règlementer le stationnement et la circulation des véhicules,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser les occupations du domaine public communal et de les règlementer dans l'intérêt de la commodité, de la sécurité de la circulation des véhicules, des piétons et des différents usagers du domaine public,

ARRETE :

Article 1 : La Société ORANGE, domiciliée à NICE (06000)- 9, Boulevard François Grosso - est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer des travaux de déviation d'un câble multipaires au 38, Route de Sainte Catherine et l'implantation d'un nouveau poteau sur la Corniche Normandie Niemen DRAP (AM) du 9 au 13 avril 2018, de 9h00 à 16 heures,

Article 2 : Les travaux ci-dessus désignés seront réalisés par l'entreprise SUD EST TELECOM. domiciliée à MOUGINS (AM) 622 Chemin de Campané, mandatée par la Société ORANGE domiciliée à NICE (AM). Ils devront en outre être réalisés dans les règles de l'art.

Article 3 : Pendant la durée des dits travaux, le stationnement des véhicules sera strictement interdit au droit du chantier à l'exception des véhicules des services de secours et d'incendie ainsi que ceux des véhicules et engins exécutant les travaux sur les dits espaces délimités ci-dessus. La circulation se fera en mode réduction de voie avec pilotage manuel.

Tout véhicule gênant à l'exécution des travaux fera l'objet d'une verbalisation conformément aux lois et règlements en vigueur et sera susceptible d'une procédure de mise en fourrière,

Article 4 L'entreprise en charge des travaux a obligation de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité pour la protection des biens et des personnes, de matérialiser par

des barrières les emplacements des travaux et devra installer les panneaux de signalisation conformes à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de NICE (06) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté :greffe.ta-nice@juradm.fr

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Drap
 - Monsieur le Garde-champêtre Territorial
 - Le commandant de la brigade de gendarmerie de La Trinité (AM).
- chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DRAP, le 20 Mars 2018

Le Maire,

Robert NARDELLI



DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

MAIRIE DE DRAP



Cette demande doit être présentée 15 jours ouvrables minimum avant le début des travaux à la mairie, 38 avenue Général de Gaulle -06340 DRAP
Tél : 04 97 00 06 30 / Fax : 04 97 00 06 39
Email : urba@ville-drap.fr

Ce document n'a aucune valeur d'autorisation, l'accord de la commune sera effectif après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal

DEMANDEUR : Orange
Adresse : 9 Boulevard François J. Noëlle Orange Alpes Nice
Tel : 04 97 46 23 06 ~~Ex Post 06 38 24 97 89~~ Email : brutire.perez@orange.fr

ENTREPRISE : Sud est Telecom
Adresse : 622 Chemin de Campané 06250 Mougins
Tel : 04 92 92 16 92 Fax : 04 92 92 16 82 Email : caset31@orange.fr

NATURE DES TRAVAUX :
Déviator du Colle Multipaires

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Adresse de l'emplacement réservé, Préciser le n° de la rue et le nom de la rue :
38 ch. St. Catherine courche Normandie Niemen Drap
Dates : du 09.04.18 au 13.04.18 - Horaire : de 9.H.00 à 16.H.00

- Fermeture de la voie Mise en sens unique de la voie Réduction de voie
 Stationnement interdit Mise en place feux alternés Pilotage manuel
 Demande de dérogation de tonnage

Pièces à joindre :

- Plan de situation du Chantier
 Plan de signalisation
 Plan d'organisation du chantier

Date : 16.03.18 - Signature du demandeur : 
SUD EST TELECOM
S.A.R.L. au Capital de 252 000 Euros
822, Chemin de Campané - 06250 MOUGINS
Tél. 04 92 92 16 92
N. C. S. Classe 319 444 434

Mairie de Drap – BP 37 – 06340 DRAP
Tél : 04 97 00 06 30 Fax : 04 97 00 06 39

courriel : mairie.drap@ville-drap.fr
site internet : www.ville-drap.fr